

Examen professionnel pour l'avancement au grade  
de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie  
- session 2022 -

Rapport du président du jury

-----

L'arrêté du 30 mars 2022 a autorisé, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien en chef de l'économie et de l'industrie (TSCEI).  
Le nombre de postes offerts a été fixé à 14 par arrêté du 12 juillet 2022.

Le jury a été désigné par arrêté du Secrétariat général du 26 juillet 2022.

J'ai présidé conformément à l'arrêté, les jurys d'admissibilité et d'admission.

**1. Déroulement et bilan quantitatif.**

Pour cette session 2022, 44 candidats se sont inscrits.

Les épreuves écrites se sont déroulées le mercredi 28 septembre ; y ont participé 35 candidats.

Le jury s'est réuni le jeudi 27 octobre pour examiner les résultats des épreuves écrites.

Pour la note de synthèse, le niveau des copies était assez hétérogène et les notes s'étalent de 6,5 à 16/20 avec une moyenne à 11,2/20.

Le bilan des résultats pour l'étude cas s'établit comme suit, en fonction des options retenues par les candidats :

- Véhicules : il y avait 11 copies. Le niveau est meilleur que les années précédentes. Les notes s'échelonnent de 5 à 15,75 ;
- Environnement et Sécurité Industriels : il y avait 10 copies. Les notes s'échelonnent de 5,5 à 16,5 (4 très bonnes copies, 3 copies moyennes, 3 copies de niveau insuffisant) ;
- Métrologie : il y avait 9 copies. Les notes s'échelonnent de 5 à 15,5 ;
- Sol / Sous-sol : il y avait une seule copie. Celle-ci était convenable. Elle a reçu la note de 13 ;
- Equipements Sous Pression : il y avait une seule copie, de niveau moyen. Elle a reçu la note de 10 ;
- Canalisation de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz : il y avait deux copies. Une excellente copie notée 18,5 et une copie moyenne notée 8,5 ;
- Energie : il y avait une seule copie, très bonne. Elle a reçu la note de 16.

Après délibération, le jury a déclaré 22 candidats admissibles (pour 14 postes offerts) avec une barre d'admissibilité à 40, correspondant à une moyenne de 10, toutes épreuves confondues.

La répartition des candidats admissibles est assez homogène entre les options :

- Véhicules : 6 candidats sur 11 sont admissibles ;
- Environnement et Sécurité Industriels : 7 candidats sur 10 sont admissibles ;
- Métrologie : 5 candidats sur 9 sont admissibles ;
- Sol / Sous-sol : 1 candidat sur 1 est admissible ;
- Canalisation de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz : 2 candidats sur 2 sont admissibles ;
- Energie : 1 candidat sur 1 est admissible.

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 5 au mercredi 7 décembre 2022.

A l'issue de ces dernières, le jury s'est réuni et a déclaré admis 10 candidats.

## **2. Bilan qualitatif.**

On peut constater une légère augmentation, par rapport à l'année dernière, du nombre de candidats inscrits à cet examen professionnel (44) pour un nombre de postes offerts légèrement inférieur (14).

S'agissant des épreuves écrites, on peut noter, comme les années précédentes, une légère défection dans le nombre de candidats présents par rapport au nombre de candidats inscrits (35 présents pour 44 inscrits).

Compte-tenu des résultats convenables des candidats aux épreuves écrites, il a été possible de déclarer 22 admissibles sur les 35 candidats.

Pour les épreuves orales, on a enregistré une défection parmi les candidats admissibles.

Alors que le nombre de postes offert était de 14 et que 21 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales, seulement 10 candidats ont été déclarés admis par le jury.

3 candidates sur les 4 admissibles ont réussi l'examen professionnel alors que cette proportion, pour les candidats masculins, est seulement de 7 candidats admis pour 18 admissibles.

Cette année, les prestations des candidats étaient globalement d'un niveau plus faible que l'année dernière et celles de près de la moitié des candidats étaient insuffisantes, voire très insuffisantes. Les résultats sont donc très décevants.

La présentation initiale, d'une durée de 10 minutes au plus, ne doit pas se limiter à un exposé chronologique du parcours professionnel du candidat. Elle doit mettre en valeur ses aptitudes à la fonction de TSCEI et présenter les motivations du candidat pour accéder au grade supérieur. Cette présentation doit donc être soigneusement préparée.

Les candidats doivent s'attendre à se voir poser des questions précises quant aux connaissances réglementaires, techniques et professionnelles dans les domaines d'activité qu'ils ont occupés. Certains candidats ont donné des réponses approximatives, parfois même erronées, dans leur champ actuel de compétences.

Il est également attendu des candidats qu'ils se soient renseignés sur les autres domaines d'activité susceptibles d'être occupés par les TSCEI. Plusieurs candidats ont reconnu qu'ils n'avaient pas recherché d'informations. D'autres n'avaient qu'une connaissance très superficielle de ces activités et n'étaient pas en mesure de présenter les missions exercées au quotidien par les TSCEI dans ces domaines et de répondre à quelques questions d'ordre général.

Sur un plan plus général, plusieurs candidats ont une méconnaissance de l'organisation, au niveau central et territorial, des deux ministères qui coordonnent les domaines d'intervention des TSCEI et certains ne sont pas en mesure de détailler l'organisation des directions d'administration centrale dont relève leur activité. Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions, aussi bien du point de vue de l'organisation que des conditions matérielles.

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> mars 2023

Bruno VERLON  
Ingénieur général des mines à la retraite

Président du Jury